



SITE ETANG DE PALO

(Communes de Serra-di-Fiumorbu et Ventiseri)

SUIVI, ANIMATION ET EVALUATION DU SITE NATURA 2000



RAPPORT D'ACTIVITE 2001

AGENC

3, rue Luce de Casabianca
20200 BASTIA

SOMMAIRE

Le 10 novembre 1997, Jeanne Madia, sous-préfète de Corse, a mis en place la procédure pilote du site Natura 2000 de l'étang de Palo au titre de l'aire d'habitat et d'interprétation et d'éducation. Trois réunions du comité ont abouti à la finalisation des objectifs et des prépositions en matière d'aménagement et de gestion du site de l'étang de Palo.

I - La procédure Natura 2000 : historique

II - Mise en place des actions du plan de gestion

- 1 - Entretien de l'aire de stationnement de Quercione
- 2 - Travaux de plantation
- 3 - La base du pêcheur
- 4 - Classement en route départementale de la voie d'accès à la plage

III - Cadre de la gestion de l'étang de Palo

IV - La gestion estivale du site

V - Le suivi écologique

- 1 - Le suivi de *Kosteletzky pentacarpus*
- 2 - Le suivi de *Genista aetnensis*
- 3 - Le suivi ornithologique

VI - Les acquisitions du Conservatoire du Littoral

VII - Les projets pour 2002

- 1 - Aménagement
- 2 - Gestion
- 3 - Evolution du comité de pilotage

I- La procédure Natura 2000 : historique

Le 12 Novembre 1997, Jacques Nodin, sous-préfet de Corte, a mis en place le comité de pilotage du site Natura 2000 de l'étang de Palo au cours d'une réunion d'information et d'échanges. Trois réunions du comité ont abouti à la présentation des orientations et des propositions en matière d'aménagement et de gestion du site de l'Etang de Palo.

Suite à la réunion organisée le 10 Mai 2000 par M. Morvan, sous-préfet de Corte, le document d'objectifs a été validé après consultation du comité de pilotage.

Le 27 Septembre 2000, une réunion du comité de pilotage élargi s'est tenue sur le site, à la plage de Quercione. Ce fut l'occasion pour les élus de découvrir les aménagements d'accueil du public, à savoir les aires de stationnement et le dispositif de fermeture de la route, et de faire un bilan de la saison estivale.

Le Ministère de l'Environnement organise actuellement de nouvelles consultations pour la désignation des sites Natura 2000, conformément à l'ordonnance du 11 avril 2001 et au décret du 8 novembre 2001. Elles le sont en application de la décision du Conseil d'Etat du 22 juin 2001 portant annulation de certaines transmissions de propositions à la Commission européenne.

II - Mise en place des actions du plan de gestion

1 - Entretien de l'aire de stationnement de Quercione

Pour canaliser les voitures en amont de la plage, une aire de stationnement a été réalisée par le Conservatoire, avec la contribution financière de la DIREN, et mise en service en juillet 2000.

Le stationnement Est est resté ouvert toute l'année tandis que l'aire de stationnement ouest a été fermée et pâturée d'octobre à juin. En juin 2001, la fauche de la prairie a été effectuée par l'entreprise Petroni dans le cadre du marché de travaux sur les aires de stationnement.

La chaîne qui interdisait l'accès à la mer a été dérobée à plusieurs reprises. La DAET (Direction adjointe à l'entretien du territoire) l'a remplacée par une barrière métallique très solide. D'autres dégradations ont été perpétrées à l'encontre des clôtures, ce qui a permis à des voitures de passer sur la plage. La clôture a été réparée par le Conseil Général. Les panneaux de site posés par les agents de terrain du Conseil Général étant cassés périodiquement, aucun panneau n'a plus été posé.

Au printemps 2001, l'AGENC s'est rendu à la gendarmerie de Travo pour sensibiliser les gendarmes aux problèmes de vandalisme et pour rappeler que la commune de Serra-di-Fiumorbu a pris un arrêté municipal pour interdire la circulation automobile sur le rivage de sa commune, en application de la loi de 1991 sur la fréquentation des espaces naturels par les véhicules à moteur.

2- Travaux de plantation

Les plantations prévues autour des aires de stationnement ont été réalisées à l'automne 2001. Les espèces plantées sont majoritairement le *Tamarix africana*, le chêne blanc, l'aulne et le frêne.

Les jeunes plants ont été protégés des vaches par des tubex (abris serre en PVC). Au total, 370 jeunes arbres ont été implantés. Ils bénéficieront d'un entretien pendant deux ans dans le cadre du marché. Les travaux de plantation ont été réceptionnés par la maître d'œuvre en Décembre 2001.

3- La base du pêcheur sur la presqu'île

Pour faire disparaître les camions qui servent de lieu de stockage au pêcheur mais qui dénaturent le paysage à l'extrême de la presqu'île, un architecte, M. Vannucci, a été mandaté par le Conservatoire pour élaborer un projet d'atelier à vocation halieutique, conforme aux normes d'hygiènes imposées par la réglementation européenne.

M. Vannucci a établi un avant projet sommaire et a préparé le dossier de permis de construire. Il est proposé de créer un bâtiment recevant un local halieutique ainsi qu'un local de rangement et de stockage du matériel. Ce permis n'a pas été accordé car en l'état actuel des règlements d'urbanisme qui s'appliquent sur ce secteur, on ne peut rien y construire.

La mairie de Ventiseri va entreprendre en 2002 la révision de son règlement d'urbanisme communal et élaborer de nouveau règlement pour la zone de la presqu'île. Quand le PLU sera adopté, une demande de permis de construire sera de nouveau adressée.

4 - Classement en route communale de la voie d'accès à la plage

Le maire de Serra-di-Fiumorbu a demandé le classement de la route communale qui descend à la plage en route départementale en 2000. Le Conseil Général a étudié

favorablement cette demande. Après enquête publique, le classement en route départementale a été accepté. La réfection de la chaussée a été exécutée au cours de l'été 2001.

III - Cadre de la gestion de l'étang de Palo

Le périmètre du site Natura 2000 est identique au périmètre du site du Conservatoire du littoral qui est propriétaire du plan d'eau, du cordon lagunaire et de la sansouire, soit 210 ha, depuis 1994.

Le Conservatoire du Littoral a passé une convention avec le Département de Haute-Corse le 17 Mai 2000 pour lui confier la gestion des sites qu'il a acquis. L'étang de Palo en fait partie.

Le Département met en place des moyens financiers et humains pour mener à bien sa mission :

↳ L'AGENC est mandaté par le Département pour assurer une assistance scientifique, technique et administrative. Elle élaboré entre autres les programmes mensuels de travaux et de surveillance pour l'équipe des agents de la DAET.

↳ Une équipe d'agents affectés à la gestion des terrains des sites de la côte orientale du Conservatoire du Littoral a assuré jusqu'en octobre la gestion courante des terrains. Une nouvelle équipe est en cours de constitution au sein de la DAET.

↳ Les moyens techniques de la DAET sont également mis à disposition sur le site en tant que de besoin (forestiers-sapeurs, SDACO...)

↳ Les moyens associatifs du Département sont également sollicités. Une demande de d'intervention du chantier d'insertion ADAL 2B a été faite pour l'année 2002-2003.

IV- La gestion estivale 2001

Les agents de la DAET sont chargés de l'entretien du site, notamment du nettoyage manuel de la plage et du vidage des poubelles. Ils participent à la remise en état des clôtures.

Ils ont effectué le débroussaillage de l'aire de stationnement à l'entrée de la presqu'île et également entretenu des clairières autour des chênes plantés sur l'extrémité de la presqu'île.

Problèmes rencontrés :

Cet automne, un entraîneur de chevaux a demandé à passer une herse entre les dunes du cordon de Palo, afin d'aplanir le sable remué par les chevaux. Une réponse négative lui a été formulée en regard de l'objectif de préservation de l'habitat dunaire. Le passage répété des chevaux au cœur du massif dunaire a une incidence sur son état de conservation, même si pour le moment aucune réglementation en matière d'accès des chevaux à la plage n'est proposée.

La mairie de Serra a signalé que des quads pouvaient passer à côté de la barrière pour accéder à la plage et qu'il était nécessaire d'y remédier par un aménagement plus adapté. Les services de la DAET sont chargés de réduire légèrement l'écart du passage piéton et de surcreuser le fossé latéral.

V - Le suivi écologique

1 - Le suivi du *Kosteletzky pentacarplos*

En novembre 1996, l'AGENC, les agents de terrain et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles ont réimplanté une petite population de *Kosteletzky pentacarplos* sur le cordon lagunaire pour renforcer la population locale. La reprise des 15 plants initiaux a été observée chaque année afin de suivre leur dynamique. En Juillet 2001, le secteur était partiellement embroussaillé. Quelques plants ont été retrouvés.

La population naturelle, située à quelques mètres, a également été observée. Elle a fleuri de façon plus précoce que la station réintroduite.

2 - Le suivi de *Genista aetnensis*

Contexte

La population de *Genista aetnensis*, découverte en 1992 par le professeur G. Paradis, est la plus importante des trois populations connues en Corse. En juin 1995, une cartographie du site et un descriptif arbre par arbre (C. Piazza) a permis de dénombrer 134 individus dont 27 arbres morts. L'état sanitaire de la population était assez critique puisque plusieurs individus présentaient des branches mortes, quels que soient leur taille et leur âge. L'hypothèse invoquée pour expliquer leur dégénérescence

étaient des conditions écologiques défavorables puisque dans les secteurs de dépérissement les autres espèces végétales étaient également mortes.

Expériences déjà réalisées

Dans le cadre du Programme LIFE « habitats et espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de Corse », deux opérations de renforcement de population ont été effectuées avec la collaboration du Conservatoire Botanique Nationale Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP). 32 jeunes plants ont ainsi été plantés en février 1995 puis 11 plants en novembre 1996.

A ce jour, un seul arbuste planté en 1995, a survécu. Cette espèce qui s'obtient assez facilement en pépinière par semis a visiblement du mal à s'adapter aux conditions édaphiques et climatiques de Palo.

Nouvelles interventions

M. Thermoz (Service de la Protection des Végétaux), découvrant le site en juin 2001, s'est interrogé sur les causes de mortalité des genêts de l'Etna. Il s'est rendu mi septembre 2001 avec M. Manfredi (SENS, Conseil Général 2B) pour effectuer des prélèvements de matériaux vivants (rameaux, racines) et de sol. Les rameaux ont été adressés d'une part à M. Hastings (SRPV Pays de la Loire) et d'autre part à M. Brun (INRA). Le premier a déterminé un scolyte, *Phloeophthorus cristatus* ou *rhododactylus*. Le second a trouvé également des traces de scolyte et des cochenilles *Epidosophès ulmi*.

CR du 18/10/2001

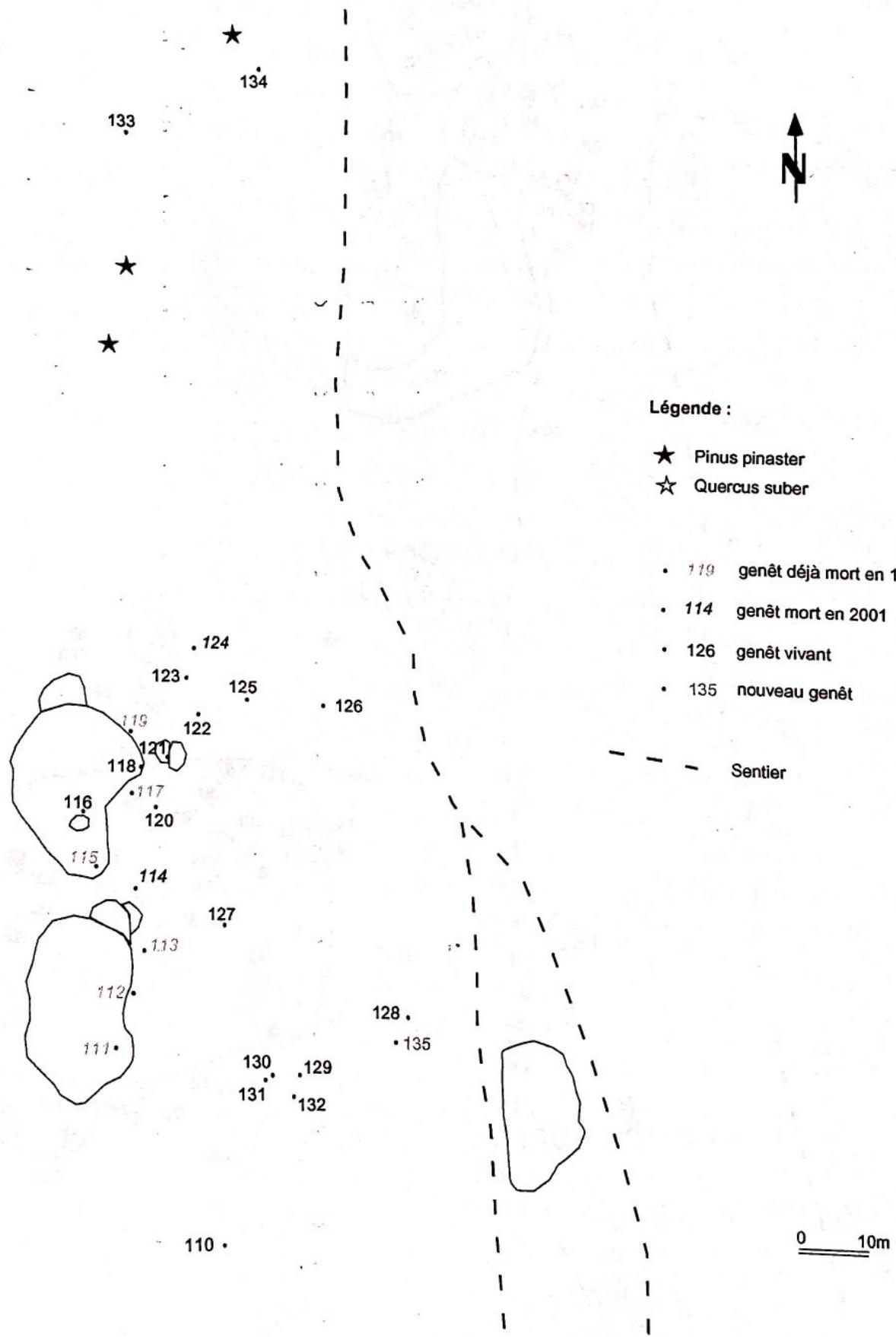
De manière à préciser les arbres présents dans la population de *Genista aetnensis*, une seconde visite de terrain a été effectuée le 18 octobre 2001 avec M. Thermoz, M. Brun (INRA San Giuliano), M. Manfredi et Melle Le Mée (AGENC).

De nouveaux échantillons de rameaux ont été prélevés et envoyés à M. Hastings. M. Brun a déterminé sur place la présence de plusieurs insectes sur les genêts, dont plusieurs espèces de cochenilles : *Icerya purchasi* (cochenille australienne) ; *Coccus hesperidum* (cochenille plate) ; *Lepidosaphes ulmi* et des galeries de scolytes. Selon lui, ces ravageurs ne sont pas la cause première du dépérissement des arbres mais ils profitent de l'affaiblissement pour proliférer.

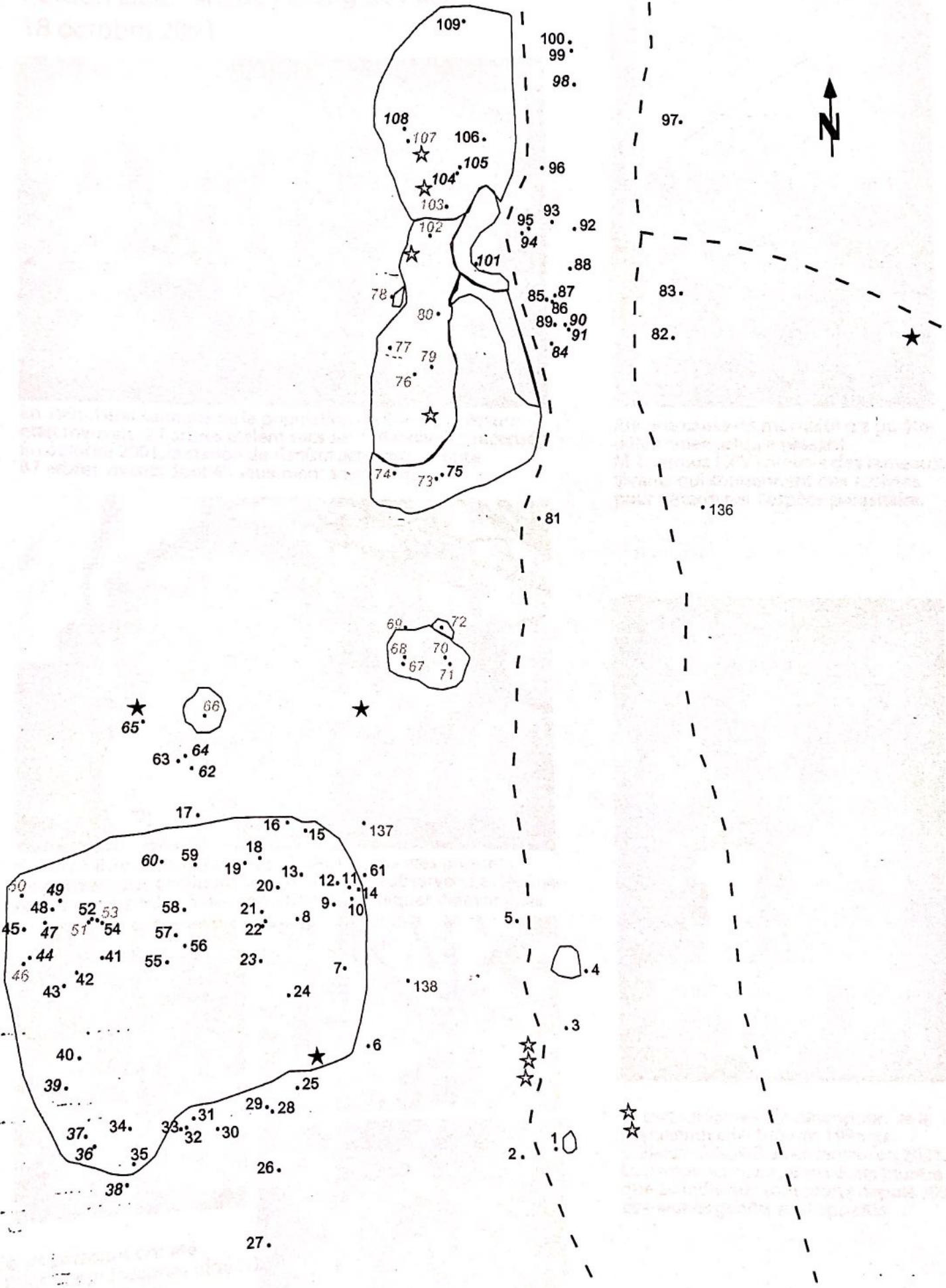
L'examen du système racinaire d'arbres malades n'a pas montré de traces significatives de pourridié.

Un bilan de la population globale a également été effectué. Grâce à la cartographie établie en 1995, les genêts ont pu être retrouvés ; leurs états sanitaires ont été comparés et pour chaque arbre on a noté s'il était sain, mort, mort récemment, avec un pourcentage de bois mort. On a enfin apprécié si l'arbre était dans un état stable, dans un état de dépérissement ou de croissance. Les résultats sont centralisés dans le tableau « Description comparative des genêts de l'Etna de l'étang de Palo : 8-9 juin 1995 / 18 octobre 2001 » en annexe. La cartographie a été réactualisée en distinguant en couleur les arbres morts.

Cartographie de la station de *Genista aetnensis* -18 octobre 2001



Starten der Spur 100000000
Gedenkblatt an die Einführung des Fallo
18. Oktober 1941



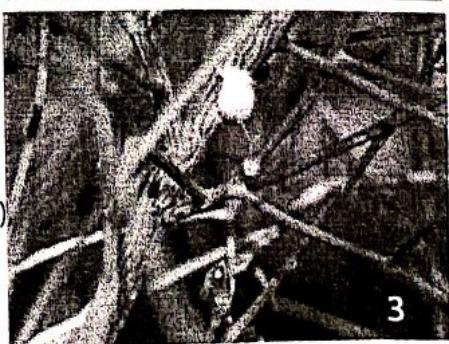
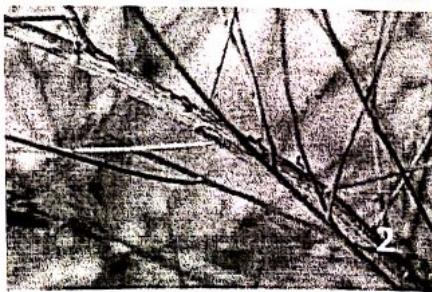
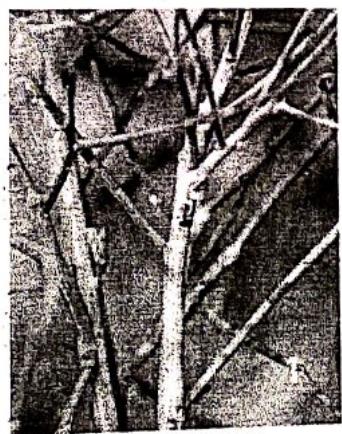
Station de *Genista aetnensis*
Cordon lagunaire de l'étang de Palo
18 octobre 2001



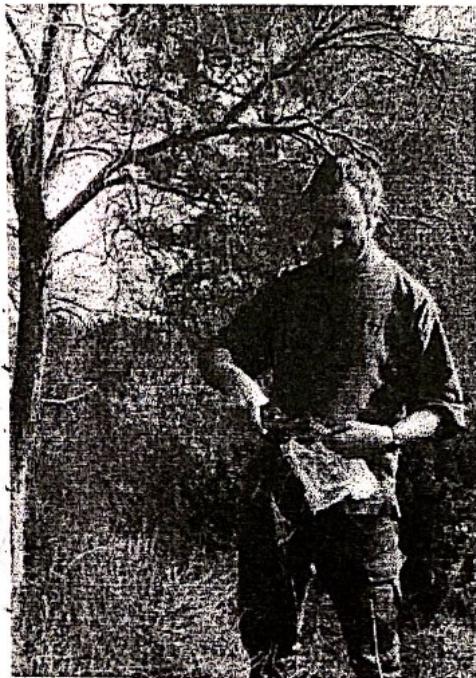
En 1995, l'état sanitaire de la population de *Genista aetnensis* était mauvais : 27 arbres étaient secs sur 134 individus recensés. En octobre 2001, la station de *Genista aetnensis* compte 87 arbres vivants dont 43 seulement sont sains.



Selon M. Brun (entomologiste -INRA), les parasites présents ne peuvent pas expliquer la forte mortalité observée. La dégénérescence serait due à des conditions écologiques défavorables.



Plusieurs parasites ont été identifiés : *Lepidosaphes ulmi* (1), la cochenille brune (2), la cochenille d'Australie (3).



Aucune cause de mortalité n'a pu être déterminée jusqu'à présent. M. Thermoz (SPV) prélève des rameaux vivants qui contiennent des scolytes pour déterminer l'espèce parasitaire.



La cartographie et la description de la population effectuée en 1995 par C. Piazza (AGENC) a été reprise en 2001. La comparaison des deux états montre que 24 individus sont morts depuis 1995 et 4 jeunes genêts sont apparus.

Résultats

27 arbres étaient morts en 1995 sur un total de 134 individus. Depuis, 24 arbres sont morts et 4 nouveaux genêts ont été trouvés. Le nombre d'individus vivants est donc de 87 arbres. Parmi eux, 43 arbres sont sains soit à peine 50% de la population. En 1995, 64,5% d'arbres étaient sains. L'état sanitaire de la population est donc préoccupant, car si 50 arbres sont dans un état stable voire en croissance, 52 autres sont morts ou dépréssants. La présence de 4 nouveaux individus est un fait positif prouvant que la germination *in situ* est possible.

La répartition spatiale des arbres morts fait apparaître des zones de fortes mortalités tandis que d'autres secteurs sont préservés. (Cf. cartographie de la station).

Prospectives

Les causes exactes du déclin de la population de *Genista aetnensis* demeurent inexpliquées. Des analyses complémentaires apporteraient peut-être des éléments de réponse :

- analyse chimique du sol
- analyses foliaires
- recherche de la nappe d'eau souterraine, et son degré de salinité
- recherche de champignons dans le sol
- recherche de documents et de renseignements en Sardaigne et en Sicile

3- Le suivi ornithologique

Dans le cadre du programme Wetlands international, un comptage ornithologique est effectué chaque mi janvier sur toutes les zones humides qui participent au programme. En Corse, le Groupe ornithologique corse a réalisé ces observations le 14 janvier 2001 et le 13 janvier 2002.

14/01/2001 (observateurs B. Recorbet, D. Braillon, A. Le Dru / GOC)

Aigrette garzette : 29

Busard des roseaux : 2

Flamant rose : 6

Foulque macroule : 1500

Grand Cormoran : 15

Grande Aigrette : 3

Grèbe castagneux : 1

Grèbe huppé : 5

Héron cendré : 7

Sterne caugek : 11

13/01/2002 (observateurs B. Recorbet, D. Braillon, A. Le Dru / GOC)

Foulque macroule : 700

Fuligule milouin : 15

Grande Aigrette : 3

Aigrette garzette : 5

Flamant rose : 20 (dont 10 immatures)

Vanneau huppé : 100

Sterne caugek : 4

Grèbe casagneux : 10

Busard des roseaux : 1 femelle

Busard Saint Martin : 1 femelle

Râle d'eau : 1

Courlis cendré : 1

Martin pêcheur : 1

en mer :

Plongeon arctique : 13

Grèbe huppé : 7

Canard sp : env 200 dont au moins 4 Canards siffleurs et 1 Fuligule morillon

Grand Cormoran 40

VI - Les acquisitions du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral dispose d'une autorisation d'acquisition de 690 ha du Conseil des Rivages dans le secteur Palo-Gradugine. 214 ha ont été achetés en 1994 (étang de Palo), 78 ha en 1998 (étang de Gradugine) et 5 ha 86 a en 1999, au nord de la route communale (E 479, E 483, E 484).

Deux parcelles situées à l'ouest de l'étang, (AI 22, AI 45 et AI 176 pour partie) sont en cours d'acquisition pour une superficie totale de 5 ha. L'acquisition d'une autre, la parcelle E 532 (10 ha) est aussi en négociation.

L'affectation d'une parcelle (A 347, 3 ha 27 a), appartenant à la base aérienne, est toujours en négociation pour son affectation au Conservatoire par le Ministère de la Défense.

VII - Les projets pour 2002

1 - Aménagement

En ce qui concerne la construction du local à vocation halieutique sur la presqu'île, la mairie de Ventiseri doit modifier le règlement d'urbanisme dans le cadre de la révision du POS en PLU.

2 - Gestion

La mise en place d'une nouvelle équipe de la DAET est indispensable pour garantir le bon fonctionnement du site. Cet été, un saisonnier devra être affecté en renfort par le Département.

Dans le cadre de leurs activités de prévention des incendies, les forestiers sapeurs devraient assurer l'entretien du pare-feu de la presqu'île au printemps 2002.

L'intervention pour deux mois du chantier d'insertion ADAL 2B est programmée pour l'automne 2002 ou l'hiver 2003.

Une collaboration avec la PNRC est envisagée dans le cadre du Projet d'échange INTERREG III, entre la Corse et la Sardaigne. Les contributions possibles évoquées sont en matière d'édition, d'animation avec les scolaires, d'aménagement de valorisation éco-touristique et pédagogiques...

Une visite de la délégation sarde a été organisée par la PNRC sur le site de l'étang de Palo le 29 mars 2001. L'AGENC était présente pour l'accueillir et présenter cet espace naturel. (Cf. article en annexe).

3 - Evolution du comité de pilotage

Afin de suivre la préservation des habitats et des espèces, et de mettre en place les objectifs en matière d'aménagement et de gestion du Document d'objectifs, il serait utile de réunir périodiquement le comité de pilotage du site. Sa composition, la fréquence des réunions, son élargissement à d'autres espaces protégés limitrophes peuvent être rediscutés.

Annexes :

1- Description comparative des *Genista aetnensis* de l'étang de Palo

2- Article paru dans Corse-Matin le 30 Mars 2002 : « Corse et Sardaigne engagées dans un partenariat actif »

ANNEXE 1

Description comparative des *Genista aetnensis* de l'étang de Palo

(8-9 juin 1995 et 18 octobre 2001)

N°	Hauteur (m)	Diamètre (cm)	Etat le 8-9 Juin 1995	Etat le 18 octobre 2001	Différence d'état entre 1995 et 2001
1	3,5	22	Arbre sain, ramifié à 60 cm du sol	Sain	>
2	1,7	3	Jeune plant sain, ramifié à 20 cm du sol	Sain	< < < <
3	4,5	19	Arbre adulte, environ 50% de bois mort (réparti sur la totalité du pied)	60 % de bois mort	id
4	1,8	3	Jeune plant, sain	Sain	id
5	2,3	4	Jeune plant, sain	Sain, ramifié	id
6	3,5	15	Arbre d'âge moyen sain, non ramifié	Sain	id
7	4,5	22	Arbre adulte, sain, ramifié à 1,7 m du sol	Sain	id
8	3	12	Arbre d'âge moyen, tordu, peu de bois mort	Peu de bois mort	id
9	2,5	3,5	Jeune arbre, très couché vers le sol, sain	10% bois mort	id
10	4,5	17	Arbre adulte, sain, ramifié à 1,2 m du sol	Sain	id
11	3,5	14	Arbre d'âge moyen, sain (très peu de bois mort)	Sain	id
12	2,2	2,5	Jeune plant, sain, ramifié à 1,3 m de haut	Sain	id
13	4	18	Arbre adulte, sain, ramifié dès la base	Sain	id
14	3	2,5	Jeune plant, sain, couché sur le sol	10% bois mort	id
15	3,5	5	Jeune plant, sain, ramifié à 1,7 m du sol	Sain	id
16	2,5	8	Jeune arbre, sain, ramifié à 1,5 m du sol	Sain	id
17	3	8	Jeune arbre, sain, ramifié à 1,2 m du sol	Peu de bois mort	id
18	3,5	4	Jeune plant, sain (peu de bois mort), ramifié à 1,5 m du sol	Sain	id
19	3	3 *	Jeune plant, sain (peu de bois mort), ramifié à 1,1 m du sol	Sain	id
20	1,3	0,8	Très jeune plant, sain	30 % bois mort	id
21	2,5	3,5	Jeune plant, sain, ramifié à 0,9 m du sol	Sain	id
22	4	12	Arbre d'âge moyen, sain, ramifié à 1,5 m du sol	Mort récemment	id
23	3	8	Arbre d'âge moyen, quelques branches mortes, ramifié à 1,7 m	10% bois mort	id
24	4	16,5	Arbre adulte, sain, ramifié à 1 m du sol	Sain	id
25	4,5	19,5	Arbre adulte en boule, sain, ramifié à 0,8 m du sol	Sain	id
26	2,5	4	Jeune plant, sain, ramifié à 1,8 m	Sain	id
27	4	6,5	Jeune plant, sain, ramifié à 0,8 m	Sain	id
28	3,5	10	Arbre d'âge moyen, sain, ramifié à 1,5 m	Peu développé	id
29	2	2,5	Jeune plant quasiment collé au n°28, sain, ramifié à 0,7 m	Sain	id
30	3,5	9	Jeune plant, sain, ramifié à 1 m du sol	Sain	id
31	2,5	4	Jeune plant, sain, ramifié à 1,1 m du sol	Sain	id
32	1,7	2,5	Très jeune plant, sain	Sain	id
33	1,69	2	Très jeune plant, sain, quasi entier collé au n°32	Sain	id
34	2,2	3,5	Jeune plant, sain, ramifié à 1 m du sol	50% bois mort	id
35	2,5	5	Jeune plant, sain, ramifié à 1 m du sol	mort	id
36	2,5	5	Jeune plant, sain, ramifié à 0,7 m du sol	mort	id
37	2	3	Jeune plant, sain, ramifié à 0,7 m du sol	mort	id
38	2	1	Jeune plant, sain, couché dans les helianthemum	mort	id
39	4,5	24	Très gros pied, ramifié dès la base, quelques branches mortes	20% bois mort	id
40	4	18	Très gros pied, peu de bois mort, ramifié dès la base	70% bois mort	id
41	4,5	26	Très gros arbre, ramifié à 1,5 m du sol, quelques branches mortes	20% bois mort	id
42	2,5	8	Jeune plant, sain, courbé vers la lumière car sous le n°41	30% bois mort	id
43	2,5	7	Jeune arbre, sain, courbé, ramifié en 3 à 1,5 m du sol	Mort récemment	id
44	3	14	Arbre d'âge moyen, sain, courbé, ramifié en 3 à 1,5 m du sol		

Corse et Sardaigne engagées dans un partenariat actif

ANNEXE 2

Journal "Corse Matin"
30/03/01

A l'initiative du parc naturel régional de la Corse et dans le cadre du programme européen INTERREG II la Corse et la Sardaigne s'engageront dans des échanges d'expériences et d'actions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'initiative Communautaire INTERREG III 2000-2008 - Volet A/Toscane-Corse-Sardaigne, dans le cadre de la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales contiguës visant à développer des îles économiques et sociales à partir de stratégies communes de développement durable, le Parc naturel régional de Corse a décidé d'engager et de réaliser un programme d'échanges d'expérience et d'actions communes avec un partenaire sarde.

Ainsi que nous l'avions relaté une délégation du PNRC s'est rendue en Sardaigne les 3 et 4 février derniers à l'invitation de la commune de San Teodoro - Province de Nuoro et de l'institut de Civilisation de la Mer (ICIMAR).

Il est apparu, à cette occasion, d'une part, après une visite du terrains de la Commune de San Teodoro et d'autre part après une série d'échanges fructueux engagés par les représentants des délégations corso-sardes de mettre en place dans un premier temps, un protocole de principe pour la mise en œuvre d'un programme de coopération transfrontalière.

Les premiers axes

M. Jean-Luc Chiappini, président du parc et à l'initiative de cette action a précisé que la mise en œuvre du protocole général permettra de définir ultérieurement un programme afin de mobiliser les contreparties financières et les crédits correspondants autour des premiers axes suivants : Editions, travaux scientifiques, ornithologie,

- Echanges, culturels et ethnologiques,

- Education des scolaires et des adultes,

- Colloque ou séminaire partagés,

- Sentiers de découverte et patrimoine,

- Monitoring de projets et nouvelles technologies



Les délégations corse et sarde devant l'étang de Palo.

(Photo Jeannot Filippi)

d'information et de communication (NTIC)

- Valorisation réciproque des territoires et des équipements.

Ce protocole d'accord constituera un socle indispensable à la poursuite de rencontres bilatérales afin de réaliser dans le cadre d'application du PIC INTERREG III, de son Axe II (Mise en œuvre d'une stratégie transversale d'aménagement et de développement durable sur un plan environnemental et touristique).

Unité géographique intégrée

Des diagnostics de territoire transfrontalier avec préparation d'orientation et de planification communautaires pour l'aménagement et la gestion du territoire traitant les zones transfrontalières comme une unité géographique intégrée seront ainsi réalisés.

Des échanges d'expériences scientifiques en matière notamment d'éco-développement, de biodiversité et de protection d'espèces animales et végétales et des politiques de protection de l'environnement côtier (lagunes, positionnements,...) et de la qualité des ressources hydriques terrestres et marines dans les zones côtières seront aussi entrepris.

Hier les délégations sardes et corses (voir encadré) se sont retrouvées dans un premier temps à Bonifacio puis à l'étang de Palo avec Michel Delaunay représentant de l'AGENC et Jean-Claude THIBAULT, Chargé de mission Ecologie au PNRC en présence de Madame ACHILLI Monique, Vice-Adjointe à la Mairie de Serra di Flum'Orbu et de Joseph BASSU, responsable INTERREG à la DRT et Président de l'Association Corso-Sarde "Su Nuraghe".

Les délégations

Commune de San Teodoro : GAVINO COSTAGGIU Maire de San Teodoro

ALBERTO MELINU 1er Adjoint Mairie San Teodoro et délégué à l'Environnement

ANTONIO MELONI Délégué aux Travaux Publics

MAURIZIO INZAINA Délégué au Budget et à l'Inspection publique

PASQUALE CARZEDDA Délégué au Tourisme

ICIMAR : Institut de Civilisation de la Mer

SALVATORE BRANDANU Président

GIACOMO MANNONI Directeur Administratif

PIERANGELO SANNA Administrateur Délégué Soc. Stagno San Teodoro spa

LEONELLO BUSATO Consultant chargé du suivi du programme INTERREG

Syndicat Mixte du PNRC : Jean-Luc CHIAPPINI, Président du Parc National Régional de Corse

Jeaninne BOSCHI ANDREANI, Conseillère Territoriale, Membre du Bureau du PNRC et Présidente de la Commission Patrimoine

Joseph Cesari, maire de Saint Pierre de Venaco

Jacques LEONI, Chargé de mission Développement Durable

Serge MARI, éco-développeur Centre Corse, responsable du programme INTERREG III au PNRC

Ange LEANDRI, éco-développeur Flum'Orbu



De gauche à droite Michel Delaunay, de l'AGENC, Gavino Costaggiu Maire de San Teodoro et Jean-Luc Chiappini président du parc régional.

(Photo Jeannot Filippi)

Dans l'après midi une rencontre a eu lieu à la Casa di Natura di Vizzavona avec le gestionnaire Toussaint Marietti et son équipe.

Véronique Muraccioli chef de

projet "Education à l'Environnement" et de Jean-Baptiste D'Angel, gestionnaire de la Casa Marina ont également participé aux échanges.

Aujourd'hui à 9h30 : à lieu la

signature du protocole d'accord au siège du PNRC à Ajaccio en présence de Jean BAGGIONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

Antoine FERACCI

L'étang de Palo au cœur de la coopération transfrontalière

L'étang de Palo se situe sur la côte orientale, sur les communes de Serra-di-Flumorbu et de Ventiseri. Cet étang côtier, d'une superficie de 110 ha, le 4e de Corse, s'inscrit au niveau de la micro région dans une série de zones humiautiques de la lagune.

Le conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a fait l'acquisition en 1994 de cet étang et de terrains environnant sur une superficie de 212 ha qui présente une façade littorale de 2,5 km.

Le site est composé du plan d'eau de 110 ha, dont la profondeur moyenne est d'un mètre, d'une presqu'île centrale arborée de 27 ha, un cordon littoral sablonneux ou "lido" de 2500 m de longueur sur 150 m de largeur, d'une superficie de 28 ha, d'une zone marécageuse, la "sensouire", de 42 ha, de près salée sur 3 ha.

Un plan de gestion

Depuis l'acquisition par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, plusieurs études scientifiques ont été menées afin de mieux connaître la valeur patrimoniale du site et un document de planification d'aménagement et de gestion a été adopté par le comité de pilotage du site "Nature 2000".

Six objectifs

Six objectifs ont été proposés pour une préservation et une valorisation des milieux :

- maintenir la qualité écologique et les potentialités halieutiques de la lagune,

- maintenir la diversité biologique et restaurer les habitats dégradés

- préserver les qualités paysagères du site,

- maintenir les activités pluviales et agricoles traditionnelles,

- organiser l'accueil du public,

- faire découvrir le milieu aquatique.

La mise en œuvre des actions a commencé par la réalisation d'une aire de stationnement en amont de la plage et la fermeture du rivage aux véhicules. Un projet en vue de la réhabilitation de la base halieutique où demeure un pêcheur a été conduit jusqu'à dépôt du permis de construire.

Contributions possibles

En restant compatibles avec les objectifs de gestion, de nombreux programmes pourraient être développés notamment avec le PNRC dans le cadre du P.I.C : Interreg III Corse Sardaigne.

Les programmes pourraient

porter sur la réalisation de plateformes d'information à destination du public permettant de faire connaître le milieu aquatique.

Le site se prête à des animations pour des "scolaires" autour de la découverte d'un milieu naturel préservé (étang : littoral). Un programme d'échanges entre les élèves de la province de Nuoro (commune de San Teodoro) pourrait être envisagé.

En termes d'échanges scientifiques, des études sur le milieu aquatique, la flore et la faune pourraient être réalisées.

La valorisation de l'étang pouvant être envisagé par la réscription de points noirs payagés avec la réhabilitation de la base du pêcheur, l'enfouissement de la ligne électrique sur la presqu'île. La découverte du patrimoine naturel pouvant nécessiter une mise en scène des lieux et la construction d'un sentier de découverte dans la "sensouire" à proximité du plan d'eau.

Enfin il serait intéressant de créer sur cette zone un "observatoire des oiseaux" qui pourrait être destiné à un large public (classes - écoles, touristes et clientèles) les ornithologues, etc...) à expliquer les responsables du PNRC qui ont reçu un accueil favorable des sardes.